

Quand la politique événementielle justifie une réforme de l'État

Le cas des JOP 2024 et de l'Agence nationale du sport

Clément Lopez, Alexandre Morteau

DANS **TERRAINS & TRAVAUX** 2024/1 (N° 44), PAGES 119 À 141

ÉDITIONS **ENS PARIS-SACLAY**

ISSN 1627-9506

DOI 10.3917/tt.044.0119

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/revue-terrains-et-travaux-2024-1-page-119.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.

Distribution électronique Cairn.info pour ENS Paris-Saclay.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Clément Lopez, Alexandre Morteau

Quand la politique événementielle justifie une réforme de l'État

Le cas des JOP 2024 et de l'Agence nationale du sport

■■■ Résumé

Les grands événements sportifs internationaux font l'objet de politiques publiques pour les attirer sur le territoire (candidatures) et pour en légitimer l'accueil (politiques d'héritage). Dans cet article, nous souhaitons montrer comment ces événements peuvent également constituer des fenêtres d'opportunité pour la mise à l'agenda d'une réforme de l'administration. À partir de matériaux empiriques issus de deux thèses de doctorat, cette contribution étudie le rôle d'une politique événementielle – ici orientée vers l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 – dans le processus de mise à l'agenda d'une réforme de l'organisation du sport français. Celle-ci s'est matérialisée par la naissance d'un nouvel opérateur public – l'Agence nationale du sport – présentée comme la condition nécessaire à la « réussite » de l'événement.

Mots clés : événements sportifs, Jeux olympiques, politiques publiques, réforme administrative, Agence nationale du sport.

■■■ Abstract

Justifying State's Reform through Event Hosting Policy: The Case of the Olympic Games 2024 and the French National Sports Agency

States and local authorities are implementing public policies to host major international sporting events (bids) and to legitimise their organization (legacy policies). In this paper, we want to show how these events can also open policy windows for coalitions of actors in order to produce an administrative reform. Based on empirical material from two doctoral thesis, this contribution analyses the role of Paris 2024 Olympic and Paralympic Games hosting in the process of setting a reform of French sports model on the agenda. This took the form of the birth of a new public operator, the National Sports Agency, presented as the necessary condition for the "success" of the event.

Keywords: Sporting Events, Olympic Games, Public Policies, Administrative Reform, Legacy.

L E MERCREDI 13 SEPTEMBRE 2017 à Lima (Pérou), Paris est désignée ville hôte des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 (JOP 2024), mettant ainsi fin à une succession d'échecs (Paris 1992, 2008, 2012) dans la quête de la plus prestigieuse des compétitions sportives internationales. La récurrence de ces candidatures olympiques depuis un quart de siècle illustre la conversion des décideurs politiques et administratifs à l'événementialisation des politiques sportives (Chappelet dir., 2006), dans une dynamique identique à celle observée dans le domaine culturel (Maisetti, 2014). L'attrait pour les grands événements traduit une vision économique de ces politiques sectorielles qui servent d'instrument de développement entrepreneurial du territoire, poursuivant des objectifs de croissance urbaine et d'image (Dusseaux, 2020). Les grands événements sont ainsi pensés par les élites locales comme des outils de requalification du territoire dans des stratégies d'attractivité visant à produire de la distinction à l'échelle régionale – voire internationale – pour attirer des habitants, des entreprises et des flux touristiques. Les Jeux olympiques et paralympiques (JOP) présentent une version exacerbée de ces caractéristiques (Andranovich, Burbank et Heying, 2001), avec des projets de régénération urbaine de grande ampleur, une médiatisation intense et des discours de légitimation standardisés sur les nombreux avantages dont bénéficieraient les territoires hôtes – « l'héritage olympique »¹ –, le tout dans une perspective de stratégie diplomatique de démonstration de puissance sur la scène internationale (Grix, Brannagan et Houlihan, 2015 ; Grix et Houlihan, 2014).

L'événementialisation des politiques sportives s'appuie sur la commercialisation du système sportif international depuis les années 1980 et la construction d'une mythologie du succès financier de Los Angeles 1984 qui fait miroiter la possibilité d'attirer des financements privés pour participer aux transformations du territoire (Lauermaun, 2022). Les différents projets olympiques français depuis Albertville 1992 reprennent cette rhétorique, mais il faut attendre les rapports Augier (2009) et Douillet (2010), remis au président de la République Nicolas Sarkozy, pour la voir formalisée dans une perspective stratégique. Sous le mandat de Valérie Fourneyron au ministère des Sports, à partir de 2012, les grands événements sportifs

1. Nous utilisons à dessein des guillemets pour marquer la distance avec ce registre de justification forgé par les organisateurs d'événements sportifs dans les années 1990. Enjeu de concurrence théorique pour les chercheurs, « l'héritage » se caractérise avant tout par le flou de ses (multiples) définitions. D'un point de vue sociologique, « l'héritage » est moins un concept qu'une catégorie de la pratique dont il convient d'étudier les circulations, les usages et les représentations au sein des différents espaces (sportif, administratif, politique) qui le mobilisent (Le Yondre, 2021).

internationaux (GESI) deviennent une catégorie d'intervention publique plus affirmée, avec en ligne de mire la construction d'une candidature olympique victorieuse (Morteau, 2022). Paris 2024 est ainsi le produit d'une politique événementielle portée par des élites politiques et administratives, auxquelles s'associent dirigeants sportifs et monde des affaires (Martinache et Le Noé, 2023).

L'action publique produit des effets sur ces événements, de la décision de candidater aux modalités concrètes de l'organisation, façonnées par les rapports de force entre les différentes échelles de gouvernement et les partenaires privés impliqués (Bourbillères, 2017). Néanmoins, il est également intéressant de s'interroger sur ce que l'événement fait à l'action publique, c'est-à-dire la manière dont certains acteurs s'en saisissent pour introduire des modifications dans l'ordre administratif et politique. Dans son travail de thèse sur *Lille 2004*, Damien Dusseaux (2020) montre que le projet de Capitale européenne de la culture, pensé initialement comme un accélérateur de métropolisation de l'agglomération lilloise, est ensuite utilisé par Martine Aubry comme une « fiction-ressource » pour revaloriser les politiques culturelles et restructurer l'administration municipale (nouvel organigramme, extension des prérogatives, augmentation du budget, etc.). L'événement permet ainsi d'introduire de nouvelles pratiques et de nouveaux acteurs qui modifient les équilibres antérieurs et, par extension, le déploiement de l'action publique.

L'objectif de cette contribution est de montrer comment les JOP 2024 sont utilisés pour produire une réforme de l'État concernant l'organisation administrative du système sportif français à travers la création, en 2019, de l'Agence nationale du sport (ANS). L'organisation du sport en France repose sur un modèle original construit progressivement sur une délégation de service public aux fédérations sportives (Callède, 2000), formellement placées sous la tutelle de l'État qui leur fournit en retour des ressources financières et humaines pour développer la pratique sportive et la haute performance. Parallèlement, les collectivités locales ont renforcé leur rôle dans la promotion, le développement et le financement du sport au gré des différents actes de décentralisation, tandis que le monde économique et social est devenu un acteur visible de la structuration du sport en France (Lapeyronie et Charrier dir., 2020). L'action publique sportive ne va pas de soi et doit composer avec la « politique de l'apolitisme » des dirigeants sportifs, qui usent stratégiquement de cette idée coubertinienne pour renforcer leur autonomie vis-à-vis du politique ou obtenir un soutien public allant dans le sens de leurs intérêts (Defrance, 2000). État et collectivités investissent donc dans les dimensions les plus consensuelles et les plus visibles

du sport, perçues comme les plus profitables sur les plans symbolique et électoral : haut niveau, équipements structurants, grands événements, etc. Cependant, malgré des discours enchantés sur les valeurs et les bienfaits du sport, ce secteur d'action publique est marginalisé dans l'ordre administratif étatique (Martinache, 2013) : le ministère des Sports est faiblement doté et subit régulièrement les effets du processus de rationalisation budgétaire. Aussi, la littérature a-t-elle montré que les politiques sportives se caractérisent en France par un paradoxe dans leur fonction, entre outil de rayonnement du territoire et outil de rationalisation budgétaire (voir par exemple : Haschar-Noé, 2004 ; Koebel, 2011).

Depuis le début des années 2000, des acteurs sportifs, économiques et politiques présentent le modèle français d'organisation du sport comme dysfonctionnel et obsolète, et appellent à une réforme pour l'adapter aux exigences du sport international contemporain. L'organisation du sport français est ainsi construite comme un problème public² et régulièrement inscrite à l'agenda des ministres des Sports successifs, mais subit des ajustements plutôt que des transformations majeures, car les différents acteurs du système sportif ne s'accordent pas sur les solutions à apporter. L'obtention des JOP 2024 est alors l'occasion de faire évoluer ce *statu quo* à travers un récit mettant en scène l'urgence (face à la temporalité contrainte) et le succès de l'événement. Ainsi, contrairement au cas lillois, la réforme administrative n'est pas une conséquence *a posteriori* de l'événement, mais est présentée comme l'une des conditions de sa réussite. Les JOP 2024, fruits de l'événementialisation des politiques sportives, ouvrent une fenêtre d'opportunité pour inscrire à l'agenda décisionnel et légitimer une réforme allant dans le sens d'un renforcement du caractère néo-managérial des politiques sportives. Les réformateurs identifient ce contexte de mise en lumière du sport français comme le moment pour mettre en œuvre, de manière paradoxale, une réforme qui vise en premier lieu à réduire l'intervention de l'État dans ce secteur.

L'article s'appuie sur le croisement d'observations participantes et d'entretiens semi-directifs issus de deux thèses en sciences du sport et en science politique. La première thèse (Lopez, 2022a) analyse les relations de pouvoir entre fédérations sportives et collectivités locales dans le contexte de « chantier » autour de la réforme de gouvernance du sport français.

2. Entendu comme une situation appréhendée par les pouvoirs publics « comme problématique, c'est-à-dire comme devant ou pouvant être différente de ce qu'elle est en réalité » (Gilbert et Henry dir., 2009 : 13). Face à la variété des définitions de la notion de problème public, nous avons choisi cette version consensuelle que les auteurs ont élaborée à partir des travaux de Jean-Gustave Padioleau et John Kingdon.

À travers une sociologie de l'action publique sportive, elle montre que ces relations prennent la forme de négociations autour de la définition légitime du sport à différentes échelles. L'analyse s'appuie sur des observations participantes lors de comités de pilotage d'organisations fondatrices de l'ANS et sur des entretiens semi-directifs ($N=38$) avec des élites politico-administratives engagées dans le secteur sportif (présidents de fédération, élus locaux, fonctionnaires du ministère des Sports, etc.), réalisés entre octobre 2018 et mars 2022. La seconde thèse (Morteau, 2022) analyse les candidatures aux JOP en interrogeant les mécanismes de construction du consensus politique mis en œuvre pour accueillir ces événements. À partir d'une campagne d'entretiens ($N=75$) conduite entre octobre 2017 et février 2022 auprès de hauts fonctionnaires, membres de cabinets ministériels, élus politiques et dirigeants sportifs, cette enquête étudie le travail politique de production du sens qui affecte la trajectoire administrative de l'événement : créations de postes dédiés, légitimation de politiques publiques et de réformes administratives, perturbation de dispositifs existants. En l'occurrence, il s'agissait de mettre en évidence la relative marginalisation administrative du ministère des Sports consécutive à l'organisation des JOP 2024 et, notamment, le morcellement de cette administration centrale avec la création de l'ANS.

Après publication de chacune des deux thèses, les auteurs ont confronté leurs travaux en extrayant les matériaux (entretiens, comptes rendus d'observation, etc.) relatifs à cette séquence. Au total, vingt-huit entretiens ont été mobilisés et réanalysés à partir de la problématique de cette contribution. S'ils ont été réalisés à partir d'objectifs de recherche et de grilles d'entretiens distincts, ils ont tous abordé avec les enquêtés leur perception du système sportif, leur implication dans le processus de réforme et leurs relations avec d'autres parties prenantes. Ce travail de mise en perspective a abouti à l'identification de points complémentaires pour l'analyse, ainsi qu'à la nécessité d'explorer de nouvelles sources (rapports, ouvrages, etc.) pour la compléter.

Nous commençons par montrer comment différents acteurs se sont mobilisés pour produire un récit de mise en crise de l'organisation du sport français, à partir de l'idée de l'obsolescence du modèle et de résultats sportifs menacés à l'échelle internationale. La concomitance entre l'obtention des JOP 2024 et l'alternance politique du printemps 2017 ouvre une fenêtre d'opportunité pour initier une réforme dont les contours épousent les préceptes du nouveau management public, très présents dans les discours et le programme de la nouvelle équipe gouvernementale. La dernière partie illustre les résistances à cette réforme imposée par le haut.

■ La mise en crise de l'organisation du sport français

Depuis les années 2000, l'idée d'un problème dans l'organisation du sport français est un commentaire récurrent associé aux politiques sportives et aux performances internationales des équipes de France. Majoritairement porté par des acteurs issus de l'élite politico-administrative (élus locaux et fédéraux, conseillers politiques du ministère des Sports, parlementaires, etc.), ce discours est axé sur une rhétorique de l'obsolescence et sur la nécessité de faire évoluer un modèle présenté comme étant « à bout de souffle ». Il s'appuie d'abord sur l'idée que ce modèle est un état antérieur du champ sportif et politique, héritage gaullien inadapté aux exigences de « souplesse » (Boniface et Masseglia, 2013 : 352) qui caractériseraient le sport contemporain.

C'est un modèle qui date des années 1960 après les Jeux de Rome, [...] qui n'a quasiment pas évolué, notamment dans les vingt dernières années, alors même qu'il y a eu une accélération de l'évolution de la société. [...] Donc c'est un modèle qui s'essouffle. (Délégué général d'une organisation membre de l'ANS, mars 2020)

L'ancienneté du modèle, présentée comme une preuve d'inertie plutôt que de stabilité, est d'abord associée au rôle prépondérant de l'État et à un décalage croissant entre cette prééminence et la dynamique de relégation des politiques sportives dans la hiérarchie administrative. En effet, malgré des crédits déjà limités, le sport subit régulièrement les pressions à la diminution des dépenses publiques (Lapeyronie et Charrier dir., 2020).

Le sport français est organisé depuis 1945 et 1960 comme un service public, mais comment faire alors que le service public n'arrive plus à suivre ? Il n'y a qu'à voir : l'État, c'est un budget 2019 de 450 millions d'euros. Les collectivités c'est treize milliards. La valorisation du mouvement sportif, entre cinq et huit milliards selon les analyses. (Vice-président de l'ANS représentant des collectivités locales, janvier 2020)

Cette rhétorique est par exemple visible chez le président du Comité national olympique et sportif français (CNOSF), Denis Masseglia, qui plaide depuis son élection en 2009 en faveur d'une réforme du modèle cédant davantage de responsabilité au mouvement sportif³, en la présentant

3. Le mouvement sportif désigne l'ensemble des associations, clubs et fédérations sportives, ainsi que le CNOSF. Le système sportif correspond à la répartition des responsabilités et l'organisation des pouvoirs entre

comme une nécessité pour une politique sportive nationale plus moderne (Baele, 2020). Son diagnostic est notamment développé dans un livre-entretien en forme de programme politique⁴ pour sa réélection en 2013, coécrit avec le géopolitologue Pascal Boniface⁵ :

Il faudra se poser la question de la manière avec laquelle on peut introduire davantage de modernité dans l'organisation du sport. C'est aussi l'enjeu d'une rénovation de la gouvernance du sport associant les collectivités territoriales et le monde économique. Le monde aujourd'hui n'a plus rien à voir avec celui des années quatre-vingt, encore moins avec celui des années soixante où le modèle sportif français a été conçu. (Boniface et Massegli, 2013 : 233)

Cette rhétorique de l'existence d'un « problème » dans l'organisation du sport français s'appuie sur des arguments liés aux résultats des équipes de France dans les compétitions de haut niveau, en premier lieu les JOP, perçus comme un étalon de la valeur et de la puissance des États sur la scène internationale (Augustin et Gillon, 2021). Le nombre de médailles d'or est devenu un indicateur hiérarchique de réussite du système sportif et, *in fine*, d'une nation. Depuis les années 2000, le système britannique, fondé sur une agence (*UK Sport*) qui finance les fédérations sur des critères de haute performance, est présenté comme un modèle de réaction face à de mauvais résultats sportifs et la raison principale de la forte augmentation des performances de la Grande-Bretagne aux JO, passée de la 36^e place en 1996 à la 3^e lors de l'édition londonienne de 2012 (Houlihan et Green, 2009 ; Sotiriadou et Brouwers, 2012). Ce système est également observé avec attention par les responsables politiques et administratifs français en charge de la politique du sport de haut niveau :

Le ministre de l'époque, David Douillet, il était à peu près acquis à l'idée qu'il fallait s'inspirer de ce que faisaient les Anglais, d'avoir une structure plus autonome que ne l'est une simple administration centrale dans la conduite des

les différentes entités encadrant la pratique sportive (professionnelle et amateur) : État, collectivités locales, mouvement sportif, acteurs économiques.

4. La logique est analogue à celle observée dans le champ politique, analysée par Christian Le Bart (2012).

5. Docteur en droit public pour une thèse soutenue en 1985, proche du Parti socialiste dans les années 1980-1990, Pascal Boniface est principalement connu pour son rôle de fondateur (en 1991) et de directeur de l'Institut de relations internationales et stratégiques (IRIS), un think tank centré sur les questions géopolitiques. Il développe une activité éditoriale soutenue sur les enjeux d'armement, le terrorisme, le conflit israélo-palestinien, la Russie et le sport, et intervient régulièrement à la radio, à la télévision ou *via* ses propres réseaux.

politiques publiques. (Directeur de cabinet du ministre des Sports entre 2011 et 2012, septembre 2018)

On voyait qu'on perdait par rapport à nos concurrents principaux. On a benchmarké pas mal, principalement les Anglais, qui sont nos voisins, qui ont une population et un PIB à peu près identiques, [...] une population qui n'est pas plus sportive que la nôtre, voire moins sportive même. [...] Ils ont réussi à monter sur le podium des nations, ce qui est extraordinaire pour un petit pays. [...] Donc on s'est dit : « Pourquoi pas nous ? ». (Conseiller technique sportif (CTS), adjoint au délégué ministériel à la haute performance, octobre 2021)

Malgré des résultats plutôt stables aux JO⁶, les promoteurs d'une évolution du modèle s'appuient régulièrement sur cet exemple anglais pour appeler à une meilleure efficacité de la politique sportive française. Il s'agirait pour ces acteurs de définir un modèle qui favoriserait en premier lieu le rayonnement de la France à l'international dans un contexte budgétaire toujours plus contraint. En ce sens, l'exemple britannique est mobilisé pour accréditer l'idée qu'il est possible d'avoir un système plus efficace et plus efficient sur le plan de la haute performance sportive. C'est ce que font Pascal Boniface et Denis Masseglia en affirmant que « s'il y a une évidence, c'est bien celle-là : certains systèmes sont plus performants que le nôtre à moyens égaux, l'erreur consisterait donc à ne pas se poser la question de son évolution » (Boniface et Masseglia, 2013 : 349).

Cette rhétorique de l'efficacité de la politique sportive, appréhendée au prisme d'un équilibre entre des logiques de rayonnement et de rationalisation budgétaire, doit être mise en perspective avec la dynamique d'événementialisation de la politique sportive nationale. Engagée à la fin des années 1990, celle-ci s'est accélérée à partir de 2010 : en témoignent la multiplication des GESI organisées sur le territoire⁷, la création d'une délégation interministérielle aux GESI ou encore les décisions successives d'exonération d'impôts sur les bénéfices des institutions

6. Ils oscillent entre 29 et 43 médailles, ce qui situe la France entre la 8^e et la 6^e place depuis les Jeux de Barcelone 1992.

7. À titre d'exemple, la France après avoir accueilli la Coupe du monde de football 1998, les Championnats du monde d'athlétisme 2003 et la Coupe du monde de rugby à XV en 2007, a successivement organisé le Championnat d'Europe UEFA de football 2016, la Ryder Cup 2018 ou encore la Coupe du monde de rugby à XV 2023, en plus de nombreux autres événements internationaux dans des disciplines légèrement moins médiatiques (handball, volley-ball, hockey sur glace, etc.). Les données chiffrées sur les GESI manquent toutefois, faute d'une définition stricte, d'une typologie unifiée et en raison d'une institutionnalisation tardive de cette catégorie d'action publique (Morteau, 2022).

sportives supranationales (Lopez, 2022b). Aussi, la défaite française face à Londres pour l'organisation des JOP 2012 a rapidement été présentée comme un « problème » par la même élite politico-administrative que celle appelant à une évolution du modèle, au point de se mobiliser en faveur d'une nouvelle candidature française pour les Jeux de 2024 (Martinache et Le Noé, 2023). En somme, à la fabrique d'un consensus autour de la candidature olympique par l'événementialisation de la politique sportive française peut être adossée une seconde rhétorique, cette fois-ci articulée autour de la transformation du modèle français d'organisation du sport.

■ L'obtention des JOP 2024 comme une ressource rhétorique stratégique

La séquence de l'été 2017, débutée par une alternance politique et conclue par l'obtention des JOP 2024, ouvre une fenêtre d'opportunité pour les entrepreneurs de réforme qui vont pousser vers une refonte (partielle) de l'organisation du sport français. Leur mobilisation est en premier lieu axée sur l'idée que la réforme du système sportif est un prérequis indispensable à la réussite des JOP.

L'année 2017 comme tournant

Le lien entre organisation du système sportif et candidatures olympiques est ainsi mobilisé comme un argument dès la phase de candidature.

Quand on a fait acte de candidature aux Jeux, j'ai bien précisé que, évidemment si on obtenait les Jeux, cela devait être une opération menée par le mouvement sportif et que si on lui faisait confiance pour mener la candidature, on devait aussi lui faire confiance pour mener à bien une réforme de la gouvernance. (Président du CNOSF de 2009 à 2021, mars 2020)

Ce registre de justification était au cœur du programme d'Emmanuel Macron, marqué par les préceptes du nouveau management public, c'est-à-dire par l'importation des logiques de compétitivité dans le secteur public tout en limitant les dépenses (Dolez, Fretel, Lefebvre dir., 2019).

L'organisation du sport en France est héritée de l'après-guerre et n'est plus adaptée aux enjeux de notre société. [...] Nous donnerons davantage d'autonomie aux fédérations sportives et au CNOSF, aux acteurs locaux en recentrant l'action

de l'État sur des missions essentielles de coordination, de réglementation et d'évaluation éthique des compétitions⁸.

Son élection en mai 2017 correspond ainsi au moment où les acteurs gouvernementaux embrassent la même rhétorique d'une nécessaire évolution du modèle, en lien avec la dynamique d'événementialisation de la politique sportive française.

Le fait d'avoir travaillé ensemble autour de la candidature a nourri une demande des fédérations de voir leurs rapports à l'État évoluer. [...] En mettant les sportifs au centre, en leur donnant la compétence de porter le sujet [...] on a vu que ça marchait bien. [...] Pour penser les politiques sportives, pour penser un grand événement, des sportifs sont peut-être les mieux placés pour pouvoir savoir comment s'y prendre. (Conseiller « sport, JOP 2024, engagement associatif, jeunesse » à l'Élysée d'Emmanuel Macron, mai 2019)

L'officialisation de l'accueil des JOP 2024 en septembre 2017 ouvre alors une fenêtre pour les promoteurs d'une réforme. Par leur forte médiatisation, les JOP constituent une ressource sémantique pour appuyer la rhétorique performative associée à la politique sportive française.

Les Français ne seront pas complètement satisfaits si on n'a pas l'impression [...] que les Jeux sont particulièrement bien réussis sur le plan sportif [...]. C'est une mission politique. (Adjoint au délégué ministériel à la haute performance sportive, octobre 2021)

Ce sont les JOP qui ont déclenché. Du côté du mouvement sportif, il y avait une réelle ambition liée à l'accueil des JOP en se disant que cela allait être l'occasion de bénéficier de moyens publics plus importants. Je pense qu'il y avait cette réelle ambition du mouvement sportif, notamment du CNOSF. (Président d'une fédération sportive, juin 2019)

Les promoteurs de la réforme justifient l'érection de nouveaux objectifs, en premier lieu en matière de résultats sportifs, avec l'annonce de la ministre des Sports Laura Flessel d'un objectif de 80 médailles olympiques, soit quasiment le double de l'édition 2016 à Rio de Janeiro. Cette dernière confie dès septembre 2017 une « Mission d'étude pour la haute performance

8. Source : « Le Programme d'Emmanuel Macron. Le sport : pour une pratique sportive accessible à tous ». *En-Marche.fr*, <https://en-marche.fr/emmanuel-macron/le-programme/sport> (consulté le 17/03/2024).

sportive » à l'ancien sélectionneur de l'équipe de France de handball, Claude Onesta. La première phrase de son rapport, remis en janvier 2018, reprend la problématique imposée par la ministre : « Comment transformer l'organisation du sport de haut niveau français pour espérer doubler les médailles à Paris en 2024 ? » (Onesta, 2018 : 3). Les conclusions de cette mission préconisent une adaptation du modèle britannique par la création d'une agence publique – nommée « Performance 2024 » – qui ne répondrait devant l'État que par ses résultats sportifs. Rejoignant les conclusions du rapport Madoré-Jugnet qui préconisait en 2017 que la réussite de la France aux JOP 2024 passait par la création d'une agence « chargée de la conduite de la politique publique du sport de haut niveau » (Jugnet et Madoré, 2017 : 117), le rapport Onesta prône l'idée qu'une rupture avec le modèle existant constituerait la seule solution pour parvenir à de meilleurs résultats aux JOP 2024. Il présente la réforme comme inéluctable, en réponse à un objectif strictement sportif – l'augmentation du nombre de médailles en 2024 –, consensuel car légitime au sein du champ sportif.

Ces objectifs chiffrés concernent également le développement de la pratique sportive. Partant du postulat que la France comptait en 2017 environ 34 millions de pratiquants sportifs, dont 17 millions de licenciés, la ministre Laura Flessel a rapidement présenté une ambition « d'aller chercher trois millions de pratiquants supplémentaires ». Cet objectif est présenté comme devant être « l'héritage » des Jeux, symbolisant l'émergence d'une nation plus sportive (Hurts et Sauvageot, 2018). Les JOP sont plus largement conçus par leurs promoteurs comme un événement unique permettant de nombreux bienfaits : emplois, tourisme, rattrapages d'équipements en Seine-Saint-Denis, ouverture de la Seine à la baignade, prise de conscience écologique, etc. (Martinache et Le Noé, 2023). Cette fabrique du consensus politique autour de l'événement favorise à la fois l'exception au droit ordinaire pour accélérer certains projets – c'est le vote de la loi olympique – et la mobilisation au sein des administrations centrales pour produire de nouvelles politiques publiques ou en mettre en œuvre certaines qui étaient jusque-là encalminées (Morteau, 2022).

Un simulacre de concertation

De la même manière qu'il offre un registre de justification à la tenue de l'événement dans un contexte de remise en question de la durabilité de ce dernier, le concept « d'héritage » est invoqué pour appeler à une réforme du modèle, avec en ligne de mire la création d'une agence. C'est le sens de la feuille de route gouvernementale d'Emmanuel Macron qui projette, en parallèle de la préparation de l'événement, de renforcer la réduction

des dépenses publiques dans ce secteur, comme l'exprime le rapport du Comité Action Publique 2022⁹ remis au Premier ministre en juin 2018 :

Dans le domaine des sports, nous proposons de créer une Agence nationale du sport, établissement public cogéré avec le mouvement sportif, en charge du sport de haut niveau et de la préparation sportive pour les grandes compétitions. Le soutien au mouvement sportif serait redéfini à travers la remise en cause du soutien financier aux fédérations les mieux dotées, la mise en extinction progressive du corps des conseillers techniques sportifs (CTS) et l'attribution d'une subvention aux fédérations les moins dotées pour le recrutement de leurs cadres techniques. La création d'une telle agence pourra d'ailleurs conduire à s'interroger sur l'opportunité du maintien d'un ministère de plein exercice. (Comité Action Publique 2022, 2018 : 35).

Cet objectif de rationalisation de la politique sportive nationale justifie l'organisation d'une concertation autour des modalités d'une réforme de l'organisation du sport français. En s'appuyant une nouvelle fois sur la rhétorique de la réussite de Paris 2024, le gouvernement a chargé Laurence Lefèvre (haute fonctionnaire d'État) et Patrick Bayeux (universitaire) de piloter cette mission. Deux mois plus tard (août 2018), la publication du rapport (Lefèvre et Bayeux, 2018) rejoint en partie les préconisations de Claude Onesta sur la nécessité de créer une agence et de permettre l'auto-nomisation du mouvement sportif. La rapidité de la concertation a été justifiée par l'arrivée prochaine des Jeux avec pour objectif de « produire ses effets pour 2024 »¹⁰, au point que certains regrettent (voire dénoncent) un simulacre de concertation visant à aboutir à une solution préconçue.

Le SNIGJS [Syndicat national des inspecteurs généraux de la jeunesse et des sports] que je préside a rencontré le conseiller technique à l'Élysée¹¹. C'est un peu le grand manitou qui tire toutes les ficelles. Il nous a tout expliqué et on a bien compris la méthode [...]. Ils ont évincé de la réflexion tous ceux qui ne

9. Le rapport du Comité Action Publique 2022 est un audit de 21 politiques publiques dont l'objectif est d'améliorer le service et les conditions de travail des agents publics, et de diminuer la dépense publique. Les recommandations du rapport sont fortement inspirées des préceptes du nouveau management public et correspondent à la ligne politique prônée par le nouveau gouvernement.

10. Source : Patrick Bayeux, « Si j'étais président d'une conférence régionale du sport », *Décideurs du sport*, 27 août 2021, <https://patrickbayeux.com/gouvernance-du-sport/si-jetais-president-dune-conference-regionale-du-sport/> (consulté le 04/06/2024).

11. Il s'agit exactement du conseiller « sport, JOP 2024, jeunesse et engagement associatif » du cabinet d'Emmanuel Macron à l'Élysée. Il a auparavant exercé les fonctions de conseiller parlementaire, chef de cabinet et directeur de cabinet auprès du secrétaire d'État chargé des Sports, Thierry Braillard, entre 2014 et 2017.

pensaient pas comme eux. Je connais bien Patrick Bayeux et j'ai demandé à être invité dans les réunions. Il m'a renvoyé vers un site ouvert pour tous ceux qui voulaient contribuer. J'ai contribué sur le site et je n'ai jamais reçu aucun retour. (Ancien inspecteur général de la jeunesse et des sports [IGJS] désormais à la retraite, avril 2020)

On s'est très vite aperçu qu'il y avait un point de sortie déjà défini. On savait où l'on voulait aller donc je pense que l'on aurait pu justement économiser du temps et les énergies. C'est toujours bien les concertations, mais en fait cela a été des mois de concertation en sachant que le rapport était déjà en partie écrit. (Délégué général d'une organisation membre de l'ANS, mars 2020)

La convergence des intérêts gouvernementaux avec celui des représentants des groupes d'intérêts fédéraux et territoriaux serait au fondement d'un récit autour d'une réforme qui serait « nécessaire » et dont la volonté serait « consensuelle ». Ces représentants font partie d'une élite politico-administrative qui leur a conféré un certain nombre de ressources (positionnelles, symboliques, etc.) utiles dans leur mobilisation en faveur de la création d'une agence (voir : Lopez, 2022a).

Il [Emmanuel Macron] souhaitait que le renouvellement qu'[il] incarne se traduise aussi dans le sport. Ensuite, il y a eu une conjonction qui a fait qu'un universitaire et d'autres gens influents se rejoignent sur ces idées-là, et qu'il y avait un ministère en construction. (Vice-président de l'ANS au titre du collège des collectivités locales, avril 2019)

Nous avons utilisé les JOP comme étant un élément déterminant quand on a senti que peut-être faiblissait la volonté au niveau de l'État. Il faut savoir aussi saluer ce qu'a fait l'État et quand il a hésité à franchir le pas de la réforme, j'avais évoqué l'objectif des JOP. Dans ce sens-là, les JOP ont été déterminants. (Président de la commission « sport » d'une association d'élus locaux, avril 2019)

Cependant, le choix retenu par les rapporteurs diffère du modèle anglais, dans la mesure où l'agence aurait une double mission : haute performance d'un côté, développement des pratiques de l'autre. Cela s'explique en premier lieu par des négociations entre le gouvernement et les mêmes représentants des groupes d'intérêt sportifs et territoriaux (voir : Lopez, 2022a).

Denis Maseglia est rentré en conflit avec la ministre de l'époque Laura Flessel sur un sujet qui est la Fête du Sport. Pourquoi ? Parce que la ministre a inventé

ce concept pour Paris_2024, mais qui existait en fait depuis bien longtemps. Et elle a trouvé le moyen de mettre cette fête le même jour que la journée sport-santé du CNOSF. Donc cela a fait beaucoup de points de cristallisation. Le deal a été pour Masseglia de dire à Flessel : « Ok, on te laisse faire ta fête du sport, mais je veux aussi embarquer la question du développement dans la réflexion, parce qu'on ne peut pas dissocier le développement et le haut niveau, la performance ». Et à un moment donné il lui a été dit oui. (Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche [IGESR] du ministère des Sports [IGJS au moment de l'entretien], mars 2019)

Je ne peux pas dire le nombre de rencontres discrètes que l'on a faites, Laurence Lefèvre, Patrick Bayeux et moi. On est partis à trois pour amener pas mal de gens à nous rejoindre. Aujourd'hui, j'ai une immense satisfaction [...]. Merci au président d'avoir choisi de suivre la proposition du mouvement sportif qui était de ne pas dissocier le haut niveau et le développement des pratiques. Il y a d'ailleurs eu, à l'époque, un article dans L'Équipe où l'on voyait Laura Flessel et moi. Laura était plutôt du côté de CAP [Comité Action Publique] 2022 et elle a dû avaler la couleuvre. (Président du CNOSF de 2009 à 2021, avril 2019)

La solution retenue, appelée « scénario de la gouvernance collégiale », implique la suppression du Centre national pour le développement du sport (CNDS), la possibilité pour les fédérations sportives de fléchier de manière autonome les financements jusqu'alors attribués par cet opérateur public et l'affirmation du CNOSF comme pivot du système. Ainsi, les objectifs gouvernementaux ont-ils ouvert une fenêtre pour certains membres de l'élite politico-administrative aspirant à renforcer leur position dans le système d'organisation du sport français. Dans ce contexte, les JOP ont en premier lieu servi de ressource sémantique – autour d'enjeux de « réussite » et « d'urgence » –, mobilisée stratégiquement par les promoteurs de la réforme afin de favoriser sa mise à l'agenda.

■ La naissance tumultueuse d'un nouvel opérateur public

Une phase de préfiguration de la future « Agence nationale du sport » est engagée à la fin de l'été 2018 et marquée par d'importantes négociations entre groupes d'intérêts (associations d'élus locaux, représentants du monde économique, etc.) pour intégrer le processus décisionnel (voir : Lopez, 2022a : 330-353). Cette période de « fabrique politique du consensus » autour de la réforme a toutefois été marquée par d'importantes tensions.

Laura Flessel démissionne en septembre 2018, remplacée par Roxana Maracineanu. Comme l'explique son directeur de cabinet, la nouvelle ministre est rapidement confrontée à des injonctions réduisant le périmètre de son ministère :

Quand la ministre est arrivée, elle trouve sur sa table la lettre plafond qui donne le cap budgétaire et le cap RH [ressources humaines]. Elle découvre que 1 600 agents, c'est-à-dire la moitié du ministère, doit quitter la fonction publique. Puis au niveau budgétaire, elle trouve un « charabia » qui veut dire que 10 % du budget disparaît. (Directeur de cabinet de la ministre des Sports Roxana Maracineanu entre 2018 et 2020, septembre 2020)

Les 1 600 agents correspondent aux CTS, qui appartiennent à un corps constitué à partir de 1957-1958, renforcé et spécialisé¹² dans les années 1960 dans le cadre de l'élaboration des politiques du sport de haut niveau (Honta et Julhe, 2014). Depuis le rattachement des enseignants d'éducation physique à l'Éducation nationale, en 1981, les CTS se sont positionnés comme la principale ressource du ministère des Sports. Après les subventions directes, ils forment le second pilier de l'action ministérielle en direction des fédérations sportives, auxquelles ils apportent des compétences uniques tout en permettant de réaliser des économies sur les ressources humaines. La fuite de la lettre de cadrage entraîne une mobilisation rapide de ces agents sous l'impulsion de l'association des DTN, qui exprime dans la presse et à travers l'organisation de manifestations son opposition à ces suppressions de poste. Les agents mobilisés sont soutenus par des athlètes, des dirigeants de fédérations et des parlementaires, qui témoignent, *via* les réseaux sociaux, des lettres ouvertes ou des tribunes, leur attachement à cet encadrement public du sport de haut niveau ; et par le corps des IGJS – dont certains sont d'anciens CTS. Le principal argument de résistance réside dans la dénonciation d'un décalage entre l'instauration d'une agence censée favoriser la réussite des Jeux, et la désstabilisation concomitante d'un des piliers des politiques sportives de haut niveau qui risquerait d'entamer les capacités fédérales. Autrement dit, la rhétorique de l'organisation à venir des Jeux est également évoquée par les opposants au projet de réforme, en premier lieu ceux qui regrettent sa

12. Les CTS sont divisés en quatre catégories. Les conseillers techniques régionaux (CTR) et nationaux (CTN) chargés du développement sportif et de la formation des entraîneurs ; les entraîneurs nationaux (EN) qui forment les sportifs de haut niveau ; et les directeurs techniques nationaux (DTN), managers qui mettent en œuvre la politique sportive de l'État dans la fédération et coordonnent les relations entre le ministère, la fédération et les autres cadres techniques.

participation à des objectifs de rationalisation budgétaire¹³. Ils s'appuient sur l'idée d'un paradoxe (pourtant constitutif des politiques sportives depuis les années 2000) entre l'accueil futur de l'événement et la réduction des dépenses allouées au sport.

Moi j'ai beaucoup de réserves par rapport à cette initiative [...] parce que cela a toutes les apparences d'un démembrement du ministère des Sports. De démembrement à désengagement il n'y a qu'un pas, et que justement c'est la mise en doute, voire en péril, des politiques publiques en matière de sport. Aussi simple que cela. (Président de la Fédération française de handball, novembre 2018)

Fin 2018, pour apaiser les tensions, la ministre reconfine¹⁴ le processus de décision pour négocier les statuts de la future agence. Les négociations portent sur l'identité des membres fondateurs, sur les représentants des différents collègues dans le processus décisionnel ou encore sur l'intégration d'acteurs institutionnels qui ne faisaient pas partie du projet initial. Cela peut notamment s'expliquer par la capacité de l'événement à réévaluer la valeur symbolique que les élites politiques associent au sport, l'accès à l'ANS devenant alors particulièrement l'objet de convoitises.

On voit bien que, pour l'instant, on est dans un jeu de politique politicienne, c'est-à-dire que chacun essaye d'avancer ses billes pour être plus nombreux dans cette administration. Donc on ne parle absolument pas pour l'instant de sens. On parle de positionnement d'acteurs. [...] C'est parce qu'à l'arrière-plan on est obligés de gérer des troupes en disant : « Bon bah toi tu auras ta place ». (IGJS, mars 2019)

Cette position de membre fondateur est d'autant plus stratégique que des arbitrages sur des questions comme les JOP 2024 pourraient s'effectuer à cette échelle. (Vice-président du groupe « sport » d'une association d'élus locaux, mars 2019)

L'ANS est finalement créée le 20 avril 2019, après deux reports, et son existence entérinée par une loi votée en août 2019¹⁵, non sans une recrudescence

13. Voir par exemple les prises de position des députés Régis Juanico ou Marie-George Buffet dans les médias à cette période.

14. Le terme est chargé symboliquement depuis la pandémie de Covid-19. Nous l'utilisons ici dans le sens donné aux travaux sur les processus de politisation/dépolitisation de l'action publique (Robert dir., 2021).

15. Loi n° 2019-812 du 1er août 2019 relative à la création de l'Agence nationale du sport et à diverses dispositions relatives à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

des tensions. Le SNIGJS a porté un recours devant le Conseil d'État face à l'arrêté du 20 avril 2019 qui portait approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public (GIP) dénommé « Agence nationale du sport ». Le Conseil d'État a rendu un avis défavorable¹⁶ (non suivi par les porteurs de la réforme) à la création de l'ANS sous format GIP, au motif que l'État apportait 100 % des crédits d'une institution pour laquelle il ne disposait que de 30 % du pouvoir de décision (et 60 % pour la haute performance), partagés avec les représentants du mouvement sportif (30 %), des collectivités territoriales (30 %) et du monde économique et social (10 %). Les mobilisations contre la réduction des dépenses publiques dans le sport et le projet de suppression des 1 600 postes de fonctionnaires ont repris dès le mois suivant (journée de grève des CTS en mai 2019, pétition du CNOSF et contestation de parlementaires face à la baisse du budget « sport » de l'État dans le projet de loi de finance 2020, etc.). Ces controverses ont abouti à un report des réflexions vis-à-vis de la suppression des 1 600 postes, le gouvernement s'engageant notamment à ne pas appliquer cette décision avant 2024 et à réinterroger la pertinence du projet en recommandant un rapport d'expertise¹⁷ relatif à la question des conseillers techniques sportifs. Ainsi, la naissance de l'ANS s'est-elle opérée dans un contexte « particulièrement tumultueux », selon les mots employés par Jean Castex, délégué interministériel aux JOP également nommé à la tête de la nouvelle agence¹⁸.

■ Conclusion

C'était vraiment un prétexte les Jeux de Paris, même si on savait que ce ne serait pas pour 2024 que les transformations seraient les plus visibles. [...] Sans l'électrochoc JO ça aurait été impossible à faire. (Adjoint au délégué ministériel à la haute performance sportive, entretien du 8 octobre 2021)

La perspective d'accueillir le plus grand événement sportif de la planète a joué un rôle essentiel dans la construction d'une coalition de réforme pour revoir l'organisation du système sportif en France. Nourrie depuis près de vingt ans par des discours hétérogènes appelant à transformer un modèle

16. Décision n° 431489 et autres du 8 juillet 2020 du Conseil d'État statuant au contentieux.

17. Le rapport a été piloté par le haut fonctionnaire Alain Resplandy-Bernard et le cadre technique sportif Yann Cucherat. Il a été rendu à la ministre des Sports Roxana Maracineanu en décembre 2019 (voir : Cucherat et Resplandy-Bernard, 2019).

18. Rachel Pretti, « Castex : "Je demande un peu de patience" », *L'Équipe*, 8 octobre 2019, <https://www.lequipe.fr/Tous-sports/Actualites/Castex-je-demande-un-peu-de-patience/1067579> (consulté le 04/06/2024).

« à bout de souffle », l'idée d'une réforme s'est longtemps heurtée aux interprétations divergentes quant à l'identification des responsables des difficultés perçues. La conjonction de l'événement olympique et de l'alternance politique ouvre alors la possibilité pour une élite politico-administrative de mettre la création d'une agence nationale du sport à l'agenda. S'ils n'ont pas les mêmes intérêts en fonction de l'espace social dans lequel ils évoluent, les promoteurs de la réforme perçoivent tous les Jeux comme une ressource qui permet aux questions sportives de se trouver inhabituellement (et symboliquement) au centre de l'attention politique. Les registres de la réussite et de l'urgence, appuyés par la production d'indicateurs performatifs, ont permis de cadrer temporellement et d'accélérer le processus réformateur. En ce sens, les JOP doivent non seulement être appréhendés comme une « construction sociale à deux degrés », c'est-à-dire à la fois comme le champ de production d'une compétition sportive et d'un spectacle télévisé (Bourdieu, 1994 : 103), mais également comme une ressource symbolique au service « d'objectifs politiques nationaux et conjoncturels » (Bourbillères et Koebel, 2020 : 10). Ces travaux confirment alors la capacité, abondamment démontrée par la littérature académique, des GESI à servir de levier pour la mise en œuvre de nouvelles politiques publiques (Chalip, 2006), et celle des Jeux à accélérer la prise de décision en raison de l'enjeu de prestige associé à leur réussite (Andranovich, Burbank et Heying, 2001). Cette contribution démontre, dans la continuité des travaux de Igor Martinache et d'Olivier Le Noé (2023), que la « fabrique du consensus », engagée par un groupe d'élites, autour de la candidature a servi de registre de justification pour en forger un second, articulé autour de la « nécessité » de réformer l'État et d'externaliser à une agence des compétences dévolues au ministère des Sports. Ainsi, l'événement sportif, par définition éphémère (Smith, 2014), doit être réinscrit dans des séquences politiques (au double sens de *politics* et *policies*) et des jeux institutionnels préexistants, à l'intersection de plusieurs espaces du champ du pouvoir.

Fondée sur un consensus ambigu, la création de l'ANS a généré de vives tensions entre les différents actants de la réforme et au sein des espaces administratifs et sportifs. Les divergences d'interprétation sur le diagnostic des « problèmes » du modèle français d'organisation du sport n'ont pas disparu, auxquelles s'ajoute une évaluation parfois pessimiste des premières réalisations de l'ANS, y compris par ceux qui s'étaient mobilisés pour une évolution du modèle :

Je considère que toute cette réforme est un échec. Entamée au début du septennat, elle devait produire ses effets pour 2024. C'est totalement raté. (Patrick Bayeux, 27 août 2021)

Les magistrats du Conseil d'État (2020) et de la Cour des comptes (2022) soulignent les limites de la configuration choisie – l'État seul financeur du GIP, chargé de la déclinaison territoriale de l'ANS – et recommandent d'opérer des clarifications dans la division des tâches avec la direction des Sports et avec les collectivités locales. L'avènement de l'ANS repose donc sur un compromis minimal et temporaire, sans trancher les grandes questions à l'origine de la réforme qui, de fait, restent en suspens : avenir des CTS, maintien du poids décisionnel de l'État sur la haute performance, articulation local-national, etc. Le compromis « tient » grâce à la perspective olympique, mais il est permis de s'interroger sur l'après-2024 et sur une éventuelle recomposition des équilibres entre ANS et ministère des Sports.

■ ■ ■ références

- Andranovich G., Burbank M. J., Heying C. H.**, 2001. Olympic Cities: Lessons Learned from Mega-Event Politics, *Journal of Urban Affairs*, 23 (2), 113-131, <https://doi.org/10.1111/0735-2166.00079>.
- Augier P.**, 2009. *Pour une politique gagnante des grands événements*, Rapport, présidence de la République, <https://www.vie-publique.fr/rapport/30701-pour-une-politique-gagnante-des-grands-evenements> (consulté le 31/05/2024).
- Augustin J.-P., Gillon P.**, 2021. *Les Jeux du monde. Géopolitique de la flamme olympique*, Malakoff, Armand Colin.
- Baele B.**, 2020. *La Nouvelle Gouvernance du sport, entre héritage des Jeux et réforme systémique du modèle sportif français. Analyse par le prisme de l'Agence nationale du Sport*, Mémoire de master 2 en STAPS, Université Paris Saclay, Orsay.
- Boniface P., Masseglia D.**, 2013. *Le Sport, c'est bien plus que du sport !*, Paris, J.-C. Gawsewitch.
- Bourbillères H.**, 2017. *Impacts territoriaux des événements sportifs parisiens (2013-2016) : l'approche par les dynamiques locales*, Thèse de doctorat en sciences du sport et du mouvement humain, Université Paris Saclay, Bures-sur-Yvette.

- Bourbillères H., Koebel M.,** 2020. Les processus de contestation dans le cadre des candidatures des villes européennes aux Jeux olympiques et paralympiques 2024, *Movement & Sport Sciences / Science & Motricité*, 107 (1), 17-29, <https://doi.org/10.1051/sm/2019032>.
- Bourdieu P.,** 1994. Les Jeux olympiques. Programme pour une analyse, *Actes de la recherche en sciences sociales*, 103, 102-103, <https://doi.org/10.3406/arss.1994.3104>.
- Callède J.-P.,** 2000. *Les Politiques sportives en France. Éléments de sociologie historique*, Paris, Economica.
- Chalip L.,** 2006. Towards Social Leverage of Sport Events, *Journal of Sport & Tourism*, 11 (2), 109-127, <https://doi.org/10.1080/14775080601155126>.
- Chappelet J.-L. (dir.),** 2006. *Les Politiques publiques d'accueil d'événements sportifs*, Paris, L'Harmattan.
- Comité Action Publique 2022,** 2018. *Service public : se réinventer pour mieux servir. Nos 22 propositions pour changer de modèle*, Rapport, <https://www.modernisation.gouv.fr/publications/rapport-cap22> (consulté le 31/04/2024).
- Cucherat Y., Resplandy-Bernard A.,** 2019. *Mission relative aux conseillers techniques sportifs*, Rapport, ministère des Sports, <https://www.vie-publique.fr/rapport/272206-mission-relative-aux-conseillers-techniques-sportifs> (consulté le 31/04/2024).
- Defrance J.,** 2000. La politique de l'apolitisme. Sur l'autonomisation du champ sportif, *Politix. Revue des sciences sociales du politique*, 13 (50), 13-27, <https://doi.org/10.3406/polix.2000.1084>.
- Dolez B., Fretel J., Lefebvre R. (dir.),** 2019. *L'Entreprise Macron. Sociologie d'une entreprise émergente*. Fontaine, Presses universitaires de Grenoble.
- Douillet D.,** 2010. *L'Attractivité de la France pour l'organisation de grands événements sportifs*, Rapport, présidence de la République, <https://www.vie-publique.fr/rapport/31233-lattractivite-de-la-france-pour-lorganisation-de-grands-evenements-spo> (consulté le 31/05/2024).
- Dusseaux D.,** 2020. *Événementialisation des politiques culturelles locales et politisation de la culture. Le cas de Lille 2004, capitale européenne de la culture*, Thèse de doctorat en sociologie, Université de Lille, Villeneuve-d'Ascq.
- Gilbert C., Henry E (dir.),** 2009. *Comment se construisent les problèmes de santé publique*, Paris, La Découverte.
- Grix J., Brannagan P. M., Houlihan B.,** 2015. Interrogating States' Soft Power Strategies: A Case Study of Sports Mega-Events in Brazil and the UK, *Global Society*, 29 (3), 463-479, <https://doi.org/10.1080/13600826.2015.1047743>.
- Grix, J., Houlihan B.,** 2014. Sports Mega-Events as Part of a Nation's Soft Power Strategy: The Cases of Germany (2006) and the UK (2012),

The British Journal of Politics and International Relations, 16 (4), 572-596, <https://doi.org/10.1111/1467-856X.12017>.

Haschar-Noé N., 2004. L'évolution des politiques sportives municipales en France : entre « rationalisation » et construction identitaire, *Loisir et Société / Society and Leisure*, 27 (2), 489-527, <https://doi.org/10.1080/07053436.2004.10707662>.

Honta M., Julhe S., 2014. La rénovation de la gestion des carrières dans le secteur public à l'épreuve des relations entre État et groupes d'intérêt. Le cas des Conseillers Techniques Sportifs du ministère des Sports, *Politiques et management public*, 31 (2), 239-257, <http://journals.openedition.org/pmp/7065> (consulté le 31/05/2024).

Houlihan B., Green M., 2009. Modernization and Sport: The Reform of Sport England and UK Sport, *Public Administration*, 87 (3), 678-698, <https://doi.org/10.1111/j.1467-9299.2008.01733.x>.

Hurtis M., Sauvageot F., 2018. L'accès du plus grand nombre à la pratique d'activités physiques et sportives, *Les Avis du CESE*, 20, <https://www.lecese.fr/travaux-publies/laces-du-plus-grand-nombre-la-pratique-dactivites-physiques-et-sportives> (consulté le 04/06/2024).

Jugnet F., Madoré H., 2017. *La Réussite sportive aux Jeux Olympiques et Paralympiques Performance 2024*, Rapport, inspection générale de la Jeunesse et des Sports, <https://www.vie-publique.fr/rapport/37429-la-reussite-sportive-aux-jeux-olympiques-et-paralympiques-performance-20> (consulté le 04/06/2024).

Koebel M., 2017. Comment analyser les politiques sportives locales ?, *Jurisport. La Revue juridique et économique du sport*, 175, 23-26.

Lapeyronie B., Charrier D. (dir.), 2020. *Gouvernance du sport et Management territorial. Une nécessaire co-construction*, Lacenas, Les Éditions de Bionnay.

Lauermann J., 2022. Stadiums, Gentrification, and Displacement: A Comparative Overview of U.S. Cities, in T. Kellison (ed.), *Sport Stadiums and Environmental Justice*, London, Routledge, 20-31, <https://doi.org/10.4324/9781003262633-3>.

Lefèvre L., Bayeux P., 2018. *Nouvelle Gouvernance du sport*, Rapport, ministère des Sports, <https://www.sports.gouv.fr/nouvelle-gouvernance-du-sport-le-rapport-remis-la-ministre-1141> (consulté le 31/05/2024).

Le Bart C., 2012. *La Politique en librairie. Les stratégies de publication des professionnels de la politique*, Paris, Armand Colin.

Le Yondre F., 2021. Sociologie de l'héritage ou ce que la notion d'héritage fait à la sociologie, in M. Attali (dir.), *Héritage social d'un évènement*

- sportif. Enjeux contemporains et analyses scientifiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 5368.
- Lopez C.**, 2022a. *L'Articulation entre les politiques sportives fédérales et locales : une analyse des enjeux de pouvoir par la sociologie de l'action publique dans le contexte de « réforme » de la gouvernance du sport en France*, Thèse de doctorat en sciences du sport et du mouvement humain, Université Paris Saclay, Bures-sur-Yvette.
- Lopez C.**, 2022b. Sport, géopolitique et diplomatie sportive dans un monde globalisé, in M. Desbordes (dir.), *Marketing international du sport. Digital, e-sport et pays émergents*, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, 65-108.
- Maisetti N.**, 2014. *Opération culturelle et Pouvoirs urbains. Instrumentalisation économique de la culture et luttes autour de Marseille-Provence, Capitale européenne de la culture 2013*, Paris, L'Harmattan.
- Martinache I.**, 2013. Le ministère Buffet (1997-2002) : contraintes et contradictions dans la mise en œuvre d'une politique sportive de gauche, *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 120, 103-115, <https://doi.org/10.4000/chrhc.3030>.
- Martinache I., Le Noé O.**, 2023. Les Jeux de Paris 2024, une cause sans adversaires ?, *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, 158, 95-109, <https://doi.org/10.4000/chrhc.22661>.
- Morteau A.**, 2022. *Le Consensus olympique : la construction politique et administrative des grands événements sportifs internationaux, d'Albertville 1992 à Paris 2024*, Thèse de doctorat en science politique, Université Paris-Dauphine (PSL), Paris.
- Onesta C.**, 2018. *Mission d'étude pour la haute performance sportive*, Rapport, ministère des Sports, <https://www.vie-publique.fr/rapport/37131-mission-detude-pour-la-haute-performance-sportive> (consulté le 04/06/2024).
- Robert C. (dir.)**, 2021. *Confiner la démocratie. Les dépolitisations de l'action publique*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion.
- Smith A.**, 2014. Leveraging Sport Mega-Events: New Model or Convenient Justification?, *Journal of Policy Research in Tourism, Leisure and Events*, 6 (1), 15-30, <https://doi.org/10.1080/19407963.2013.823976>.
- Sotiriadou P., Brouwers J.**, 2012. A Critical Analysis of the Impact of the Beijing Olympic Games on Australia's Sport Policy Direction, *International Journal of Sport Policy and Politics*, 4 (3), 321-341, <https://doi.org/10.1080/19406940.2012.656687>.



Clément Lopez est sociologue des politiques sportives. Chercheur associé aux laboratoires CIAMS (Complexité, Innovation, Activités Motrices et Sportives) de l'Université Paris-Saclay et Santesih (Santé, Éducation et Situations de handicap) de l'Université de Montpellier, il étudie majoritairement la sociologie des réseaux d'action publique dans le champ du sport, ainsi que les effets sociaux des grands événements sportifs internationaux.

■ clement.lopez@etu-iepg.fr

Alexandre Morteau est docteur en science politique. Ses travaux portent sur la sociologie de l'action publique, les candidatures aux grands événements sportifs internationaux, la contestation des Jeux olympiques et paralympiques, l'économie du sport, les politiques sportives et la sociologie des élites du sport.

■ alexandre.morteau@gmail.com

